

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2096

6 octobre 2010

SOMMAIRE

Actions Europe S.A.	100575	Golden Hotels S.A.	100579
Aeolos S.A.	100603	Golden Hotels S.A.	100579
Ai Mediq S.A.	100597	Golden Hotels S.A.	100580
Aleamar Investments Corp. S.A.	100587	GP-7 Light Industrial LBC Vesta S.à r.l. .	100579
AMP Capital (International Finance No.1) SA	100603	Groupe Maxtrade SA	100583
Arcofin S.A.	100587	Invest Hotels Holding S.A.	100583
A-R Zeran II S.à r.l.	100604	Kyarra S.à r.l.	100586
BFP International S.A.	100591	Labmex International S.à r.l.	100592
BLB-Transfer S.A.	100608	La Rosa S.A.	100587
B.L.I.C. S.A. - Bureau Luxembourgeois d'Intermédiaire de Commerce	100607	Lexor S.A.	100587
Blue Rock Holding Lux S.A.	100590	Marhold Investments S.A.	100596
Bolderberg Invest S.A., SPF	100591	Miconos S.A.	100608
Brandlen Finance S.A.	100607	NTR Lux Finance S.à r.l.	100596
Brookfield (NCC) S.à r.l.	100608	Optique Himmes Ettelbruck G.m.b.H. ..	100608
Chartis Luxembourg Financing Limited	100607	Orange Senior Loans 1 S.à r.l.	100562
CK Participations S.A.	100604	ProLogis Spain IV S.à r.l.	100595
C.N.I. S.A.	100591	Property Würzburg S.à r.l.	100597
Diasporaf S.à r.l.	100574	Russian Structured Consumer Credit No 1 S.A.	100586
ERI Bancaire Luxembourg S.A.	100596	Second Euro Industrial Dreieich S.à r.l. .	100574
ERI Bancaire Luxembourg S.A.	100596	Serimnir Fund	100602
Exclusif International S.A.	100596	Sherwood Invest S.A.	100602
Fiduciaire Comptable THILL S.à r.l.	100578	SN GP S.à r.l.	100603
Fincar Lux S.A.	100574	Suria Holdings	100576
Fincar Lux S.A.	100576	The Triangle Investment Group Holdings SAH	100583
Fincar Lux S.A.	100576	The Triangle Investment Group Holdings SA, SPF	100583
Fincar Lux S.A.	100575	Torrus Funds	100603
Fondation Alzheimer	100592	Turnkey Europe S.A.	100604
Forcair S.A.	100578	UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav	100591
Four Stars Investment S.A.	100580	Vervloet S.à r.l.	100604
Four Stars Investment S.P.F. S.A.	100580	Wincor Nixdorf Services S.A., succursale de Luxembourg	100590
Fratom S.A.	100578		
Golden Hotels S.A.	100579		

Orange Senior Loans 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 155.017.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HarbourVest Senior Loans Europe Ltd., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at BNP Paribas House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1QA, Channel Islands, registered with the Guernsey Registrar under registration number 51719,

duly represented by Adrian Aldinger, lawyer, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 July 2010 in Guernsey.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a *société à responsabilité limitée* under the name of "Orange Senior Loans 1 S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred pounds Sterling (GBP 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one pound sterling (GBP 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned

in these articles of association, a reference to the “general meeting of shareholders” used in these articles of association is to be construed as being a reference to the “sole shareholder”.

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company’s share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company’s registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company’s accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company’s share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder’s identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company’s registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management**Art. 14. Powers of the board of managers.**

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first July of each year and shall terminate on thirtieth June of the following year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 30 June 2011.

2) Interim dividends may also be paid during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The sole subscriber has subscribed the shares to be issued as follows:

HarbourVest Senior Loans Europe Ltd., aforementioned,

paid twelve thousand five hundred five pounds Sterling (GBP 12,500) in subscription for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred pounds Sterling (GBP 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,200.-.

General meeting of shareholders

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of managers is fixed at two (2).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited period:

a) Sara Evans, manager, born on 16 May 1955 in Upminster (United Kingdom) residing at La Bigoterie, Berthelot Street, St. Peter Port, Guernsey GY1 1JS; and

b) Michel Vareika, manager, born on 24 May 1960 in Etterbeek (Belgium) residing at 8, Killebiërg, L-5762 Hassel.

3. The address of the Company's registered office is set at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HarbourVest Senior Loans Europe Ltd., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Guernesey, enregistrée auprès du Guernsey Registry sous le numéro 51719, ayant son siège social au BNP Paribas House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey, GY1 1QA,

ici représentée par Adrian Aldinger, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, le 20 juillet 2010.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Orange Senior Loans 1 S.à r.l.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société pourra être dissolue à tout moment et sans cause par résolution de l'assemblée générale adoptée par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Hesperange, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés adoptée par la majorité requis pour la modification des statuts.

4.4 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2 Conformément aux dispositions légales, le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social est divisé en parts sociales ayant la même valeur.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

6.3 Le droit d'un associé de participer à la distribution des bénéfices de la Société sera proportionnel au nombre des parts sociales détenues par celui-ci.

6.4 Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture, la liquidation ou la dissolution de l'associé unique ou, les cas échéant, d'un autre associé ne met pas fin à la Société.

6.5 La Société peut racheter ou retirer ses propres parts sous la condition que ceux-ci seront annulés et le capital social sera diminué immédiatement.

6.6 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Il est tenu au siège social un registre des associés, dont tout associé pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra en particulier les noms des associés, son adresse privée ou professionnelle, le montant des parts sociales détenu par chaque associé, tout transfert des parts sociales, la date de notification ou approbation par la Société de tout transfert selon ces statuts ainsi que toute garantie accordée sur ces parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert des parts sociales.

8.1 La propriété des parts sociales s'établit par une inscription dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la loi.

8.4 Toute cession de part sociale sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des associés, constatée par un acte notarié ou sous seings privés, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession dans le registre des associés.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés exerceront leurs droits dans l'assemblée générale des associés qui représente une des organes de la Société.

9.2 Si la Société a seulement un associé, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et quand «l'associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, toute référence dans les présents à «l'assemblée générale des associés» devra être interprétée comme désignant «l'associé unique».

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 Dans le cas où il y a plusieurs associés et le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25), les associés pourront prendre des résolutions par écrit au lieu de tenir des assemblées, conformément aux dispositions légales. Dans la mesure

applicable, les dispositions de ces présents statuts relatives aux assemblées générales s'appliquent également aux résolutions par écrit.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés est convoquée par le conseil de gérance ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, si applicable, ou sur demande écrite des associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société qui se tiendra à l'heure et au lieu indiqué dans la demande.

10.2. Dans le cas où le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), une assemblée générale annuelle doit être tenue dans la commune où se trouve le siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation. L'assemblée générale annuelle doit être convoquée dans les six (6) mois après la fin de l'exercice social de la Société.

10.3 L'avis de convocation pour toute assemblée générale des associés indiquera l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sera envoyée à chaque associé par lettre recommandée avec accusé de réception au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des associés, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés et composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque action donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des associés valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés à la première réunion. Dans le cas où cette majorité n'est pas atteinte à la première réunion les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois. À la seconde réunion les décisions seront prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à une assemblée générale des associés à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie ou courrier électronique au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer d'autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des dispositions législatives applicables, toute modification des statuts nécessite une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 L'associé unique, le cas échéant, rédige également le procès-verbal de ses résolutions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers doit être certifiés conformes à l'original par le notaire qui détient l'acte dans le cas où l'assemblée a été tenue devant le notaire, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gérance

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Dans les cas où il y a plusieurs gérants, les gérants constitueront un conseil de gérance qui sera l'organe de la Société chargé de la gérance et la représentation. La Société peut avoir plusieurs catégories de gérants. Si le «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, toute référence dans les présents au «conseil de gérance» devra être interprétée comme désignant le «gérant unique».

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion peut être délégué à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement pour la Société. La désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir est déterminé par résolutions du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme agents de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, qui est aussi associé de la Société, ne sera pas exclu de voter sur sa révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire qui auront le même effet que des résolutions adoptées lors d'une assemblée générale dument convoquée. Des résolutions par voie circulaire sont

adoptées au moment quand elles sont signées et datées par tous les gérants sur un ou plusieurs documents, une copie envoyée par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire étant suffisante pour le prouver. Le document unique démontrant toutes les signatures ou l'ensemble des copies signées faisant preuve de la décision intervenue, et la date des résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige également des procès-verbaux des ses résolutions.

19.3 Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président ou par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique ou par la/les signature(s) (conjointes) de tout/tous représentant(s) dûment mandaté(s) par le conseil de gérance ou le gérant unique dans les limites de son/leur mandat (s). Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de chaque agent à qui la gestion journalière de la Société à été déléguée, seul ou conjoint, dans les limites de ce mandat.

E. Surveillance de la Société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Dans le cas où la Société aura plus que vingt-cinq (25) associés les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être associés.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre des commissaires aux comptes, nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance permanente et de contrôle sur toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes peuvent se faire assister par un expert en vue de procéder à la vérification des livres et comptes de la Société. L'expert doit être agréé par la Société.

21.6 S'il y a plusieurs commissaires aux comptes, ils constitueront un conseil des commissaires, qui doit choisir un président du conseil des commissaires parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni commissaire aux comptes. Pour la convocation et conduite des réunions du conseil des commissaires les dispositions de ces présents statuts pour la convocation et conduite des réunions du conseil de gérance seront applicables.

21.7 Si la Société dépasse la limite de deux (2) des trois (3) critères fixés par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, pendant la période prescrite par l'article 36 de la même loi, l'institution de commissaires aux comptes (le cas échéant) sera supprimée et un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, choisi(s) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, sera (seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale de la Société. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

23.4 Sous réserve des dispositions législatives applicables, l'assemblée générale des associés déterminera l'affectation du solde restant selon la loi et les statuts de la société.

Art. 24. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés peut payer des acomptes sur dividendes sous condition que (i) les comptes provisoires ont été rédigés et démontrent des fonds suffisants, (ii) le solde à distribuer ne dépasse pas les bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés et des bénéfices reportés

ou à affecter à la réserve légale selon les dispositions de la loi ou ces présents statuts, et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, à constaté dans son rapport que les deux premières conditions ont été remplies.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés ou des gérants, en conformité avec les dispositions de la loi relatives à l'inaliénabilité du capital social et la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 juin 2011.
- 2) Des dividendes intérimaires pourront être versés pendant le premier exercice social.

Souscription et libération

Le souscrivante unique a souscrit des parts sociales comme suit:

HarbourVest Senior Loans Europe Ltd., prénommée,

a souscrit toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent livres sterling (GBP 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200,-.

Assemblée générale

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoqué, a par la suite tenu une assemblée générale.

Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

1. Le nombre des membres du conseil de gérance est fixé à deux (2).
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) Madame Sara Evans, Directeur de société, né à Upminster (Royaume-Uni) le 16 Mai 1955, demeurant à La Bigoterie, Berthelot Street, St. Peter Port, Guernesey GY1 1JS; et
 - b) Monsieur Michel Vareika, Administrateur de société, né à Etterbeek (Belgique) le 24 Mai 1960 demeurant au 8, Killebiërg, L-5762 Hassel.
3. Le siège social de la Société est établi au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. ALDINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/34017. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010114350/658.

(100129413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Diasporaf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 80.663.

En date du 6 avril 2009, Monsieur Fabrice Pecoraro a décidé de démissionner de son poste de gérant-technique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts

L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010113318/14.

(100127848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Fincar Lux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 134.736.

1. Le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg de la société FINCAR LUX inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-134736 est dénoncé avec effet immédiat.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société FINCAR LUX S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.

L.M.C Group S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010113329/14.

(100127374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Second Euro Industrial Dreieich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.132.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 101.844.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 16 août 2010

En date du 16 août 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Mademoiselle Renata MIAZGA et Monsieur Roger E. SMITH en tant que gérants A de la Société avec effet au 17 août 2010;

- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants A de la Société avec effet au 17 août 2010 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Olivier DORIER, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy, France, demeurant à 16, rue Georges Kayser, L-8390 Nospelt, Grand-Duché de Luxembourg;

Monsieur Justin CHUTER, né le 7 janvier 1959 à Weybridge, Royaume-Uni, demeurant à Whitelands, Hollist Lane, Easebourne, Midhurst, West Sussex, GU29 9AD, Royaume-Uni.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

Monsieur Olivier DORIER

Monsieur Justin CHUTER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Second Euro Industrial Dreieich S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010114389/26.

(100129801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Fincar Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.736.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.

Luisella MORESCHI.

Référence de publication: 2010113330/10.

(100127378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Actions Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 121.965.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-huit août.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Isabelle Antonella G BATTIATO, employée indépendante, née à Baudour (Belgique), le 29 janvier 1972, demeurant à B-7080 La Bouverie, 45, rue Achille Urbain.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "ACTIONS EUROPE S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121965, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 438 du 23 mars 2007;

b) Que le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société et qu'elle a parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura, en cette qualité, pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g) Que l'Actionnaire Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée, que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au liquidateur de la Société.

j) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins chez Isabelle BATTIATO à B-7080 La Bouverie, 45 rue Achille Urbain (Belgique).

k) Que les livres et documents de la Société dissoute sont à produire sur première demande, sans déplacement et sans frais.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "ACTIONS EUROPE S.A.".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. A. G BATTIATO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2010. LAC/2010/36760 . Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010114631/54.

(100129976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Fincar Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.736.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.

Frédérique VIGNERON.

Référence de publication: 2010113331/10.

(100127379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Fincar Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.736.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.

Patricia JUPILLE.

Référence de publication: 2010113332/10.

(100127380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Suria Holdings, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.975.

L'an deux mille dix, le treize août.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée holding «SURIA HOLDINGS», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62.975, constituée par devant Me Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 13 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 324 du 8 mai 1998, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu le 15 juin 2004 par Me Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 906 du 10 septembre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Line DIVO, licenciée en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 501 (cinq cent une) parts sociales sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de participations financières.

2. Modification de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter celui d'une société de participations financières.

Aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les modifications envisagées.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout associé tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Lentz, A. Uhl, M-L Divo, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 août 2010. Relation: RED/2010/1118. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010114880/78.

(100129951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Forcair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.540.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010113334/10.

(100127365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Fratom S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.733.

1. Le siège social au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg de la société FRATOM S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 89.733 est dénoncé avec effet immédiat.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société FRATOM S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (L.M.C. Group S.A., est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 août 2010.

L.M.C. Group S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010113335/14.

(100127450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Fiduciaire Comptable THILL S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 146.049.

L'an deux mille dix, le dix-sept août.

Pardevant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "Fiduciaire THILL S.à r.l." avec siège social à L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 avril 2009, publié au Mémorial C numéro 1055 du 22 mai 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146 049

L'assemblée est composée de:

Monsieur Yves THILL, comptable, né à Ettelbruck le 26 octobre 1978, demeurant à L-9807 Hosingen, 11, Cité Thiergart.

Lequel comparant déclare agir en tant que seul et unique associé de la société prédésignée et requiert le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit sa résolution prise sur ordre du jour conforme.

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société et par conséquence de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Fiduciaire Comptable THILL S.à r.l.".

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signe: Thill, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 17 août 2010. Relation: DIE / 2010 / 7873. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société.

Diekirch, le 19 août 2010.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2010116062/30.

(100129526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Golden Hotels S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.621.

1. Le siège social au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg de la société GOLDEN HOTELS S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 85.621 est dénoncé avec effet immédiat.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société GOLDEN HOTELS S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 août 2010.

L.M.C Group S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010113342/14.

(100127405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Golden Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.621.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Luisella MORESCHI.

Référence de publication: 2010113343/10.

(100127408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Golden Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.621.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Frédérique VIGNERON.

Référence de publication: 2010113344/10.

(100127410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

GP-7 Light Industrial LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.302.

EXTRAIT

Die Adresse des Teilhabers LBC Vesta Holdings Sàrl mit der Handelsregisternummer B 132.611 hat sich geändert und lautet nunmehr:

2, Avenue Charles de Gaulle

Gebäude C, 1. Etage

L-1653 Luxembourg

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. August 2010.

GP-7 Light Industrial LBC Vesta Sàrl

Vertreten durch

LBC Vesta Holdings Sàrl

Ralph Kürschner

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010113888/20.

(100128113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Golden Hotels S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 85.621.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Patricia JUPILLE.

Référence de publication: 2010113345/10.

(100127412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Four Stars Investment S.P.F. S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Four Stars Investment S.A.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 27.085.

In the year two thousand ten, on the fifth of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Four Stars Investment S.A.", société anonyme holding, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 27 085, incorporated pursuant to a deed dated November 27th, 1987, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 53 of March 1st, 1988, whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed dated December 22, 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 107 of March 9th, 1989.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Barbara Schmitt, private employee, residing professionally in Luxembourg,

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the status of the Company so that, henceforth, the Company will have the status of a «Société de Gestion de Patrimoine Familial », (SPF), as defined by the law of May 11, 2007.

2. Subsequent amendment of article 2 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

« **Art. 2.** The purposes of the Company are the acquisition, holding and management of financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contract. The latter are defined as any kind of shares, other securities equivalent to shares or participations in companies, undertakings for collective investments, bonds or other debt instruments as well as cash and any kind of assets held in bank accounts. This includes investments in structured products or derivatives, options, indexes and currencies. The Company may not carry out any kind of economic activity, nor can it use its voting rights in order to influence the management of its subsidiaries, and it may not actively trade with its financial

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits established by the law of May 11, 2007. »

3. Amendment of article 1, alinéa 1, of the by-laws, which henceforth will read as follows:

« **Art. 1. §1.** There exists a Company under the name of "Four Stars SPF S.A." »

4. Amendment of article 3, alinéa 1, of the by-laws, which henceforth will read as follows:

« **Art. 3. §1.** The corporate capital is fixed at EUR 1,443,980 represented by 58,250 shares of EUR 24,789 each.»

5. Amendment of article 12 of the by-laws, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 12.** Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies and the law of May 11, 2007 on The Société de Gestion de Patrimoine Familial for all matters for which no specific provisions is made in the Articles .»

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The meeting decides to amend the status of the Company so that the Company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929 but the status defined by the law on Société de Gestion de Patrimoine Familial of May 11, 2007, and to amend consequently article 2 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«The purposes of the Company are the acquisition, holding and management of financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contract. The latter are defined as any kind of shares, other securities equivalent to shares or participations in companies, undertakings for collective investments, bonds or other debt instruments as well as cash and any kind of assets held in bank accounts. This includes investments in structured products or derivatives, options, indexes and currencies. The Company may not carry out any kind of economic activity, nor can it use its voting rights in order to influence the management of its subsidiaries, and it may not actively trade with its financial assets.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits established by the law of May 11, 2007. »

Second resolution

The meeting decides to amend Article 1, alinea 1st of the by-laws which henceforth will read as follow:

«The corporate name of the Company will be Four Stars Investment S.P.F. S.A. »

Third resolution

The meeting decides to modify Article 3 alinea 1st of the by-laws in order to read it as follows:

«The subscribed capital of the company is fixed at EUR 1,443,980 represented by 58,250 shares of EUR 24,789 each.
»

Fourth resolution

The meeting decides to amend Article 12 of the by-laws which shall henceforth read as follows:

«Reference is made to the provisions of the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the Law of May 11, 2007 on The Société de Gestion de Patrimoine Familial for all matters for which no specific provision is made in these Articles. »

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about o

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FOUR STARS INVESTMENT S.A.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.085. La société susvisée a été constituée suivant un acte reçu le 27 novembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 52 du 1^{er} mars 1988, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu le 22 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 107 du 9 mars 1989.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Barbara Schmitt, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour préalablement à la tenue de l'assemblée et avoir renoncé à toutes formalités et conditions de convocation. L'assemblée est dès lors constituée «régulièrement» et peut valablement délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification du régime fiscal de la société, laquelle n'aura plus le statut de société holding tel que défini par la loi du 31 juillet 1929 mais adoptera le régime fiscal de la Société de Gestion de Patrimoine Familial tel que défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens de la loi du 5 août 2005, article 1^{er}, 8) sur les contrats de garantie et des espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale ou d'immixtion dans la gestion de sociétés.

La société est soumise aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

3. Modification de l'article 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante

«Il existe une société sous la dénomination de Four Stars SPF S.A..»

4. Modification de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts qui se lira désormais comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 1.443.980 représenté par 58 250 actions de valeur nominale EUR 24.789 chacune.»

5. Modification subséquente de l'article 12 des statuts qui aura la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le régime fiscal de la société, laquelle n'aura plus le statut de société holding tel que défini par la loi du 31 juillet 1929 mais adoptera les dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens de la loi du 5 août 2005, article 1^{er}, 8) sur les contrats de garantie et des espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale ou d'immixtion dans la gestion de sociétés.

La société est soumise aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»). »

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante

«Il existe une Société sous la dénomination de Four Stars SPF S.A..»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 1.443.980 représenté par 58 250 actions de valeur nominale EUR 24.789 chacune.»

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

DONT ACTE, fait et Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, B. SCHMITT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 août 2010. Relation: LAC/2010/35473. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010114729/162.

(100130131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Groupe Maxtrade SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 144.158.

Monsieur Angelo ZITO démissionne de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2010.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts

L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010113347/14.

(100127741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Invest Hotels Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.623.

1. Le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg de la société INVEST HOTELS HOLDING S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-85623 est dénoncé avec effet immédiat.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société INVEST HOTELS HOLDING S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.

L.M.C Group S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010113356/14.

(100127367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

The Triangle Investment Group Holdings SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. The Triangle Investment Group Holdings SAH).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.118.

In the year two thousand and ten, on the eleventh of August.

Before US Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme, The Triangle Investment Group Holdings SA, established and with its registered office at L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, listed in the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 33.118, incorporated by a deed received by Maître Frank BADEN, notary residing in Luxembourg, on February 14th, 1990, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 313 of September 3rd, 1990.

The meeting begins with Mr Jérôme Adam, private employee, with professional address in Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Nadine Majerus, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Nicolas Vainker Bouvier de Lamotte, Lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board thus constituted noted that all the shareholders representing the totality of the share capital were present or represented by proxy, as shown by an attendance list attached hereto and signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies together with the members of the board.

The said list shall remain attached to these minutes so that they may be submitted together for the formalities to be undertaken by the Registration Department.

All the shareholders present or duly represented stated that they waived the requirement for specific advance notification of the meeting and considered that they were duly convened to have received full knowledge of the agenda which was worded as follows:

1. Change of the name of the company from "The Triangle Investment Group Holdings SA" into "The Triangle Investment Group Holdings SA, SPF" and amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation;
2. Change from a holding company to a société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) and subsequent amendment of Article 4 of the company's memorandum and articles of association;
3. Change of the Article 17 of association;
4. Any other business.

The Chairman then put the various motions to the vote and the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the company from " The Triangle Investment Group Holdings SA " into "The Triangle Investment Group Holdings SA, SPF ", so that Article 1 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

"Art. 1. There is hereby formed a société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) under the name of "The Triangle Investment Group Holdings SA, SPF"."

Second resolution

The general meeting resolved to change the company's current status as a société anonyme holding to that of a société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF).

Third resolution

As a result of the previous resolution, Article 4 of the Articles of Incorporation was amended and will henceforth have the following wording:

"Art. 4. The object of the Company is to acquire, hold, manage and create all financial assets in the widest sense but within the limits of the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.

The Company can also, whilst complying with the provisions of the same law, take holdings in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign companies and commercial, industrial, financial or other entities, and acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner.

It can also grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest, provide support, financial assistance, loans, advances or guarantees, and it can borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity, and it can perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object and which are permitted by and within the limits laid down by the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial."

Fourth resolution

The general meeting decides to change Article 17 of Incorporation and will henceforth have the following wording:

"Art. 17. The amended laws of August 10, 1915 on commercial companies and of May 11, 2007 on Société de gestion de patrimoine familial (SPF) shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise."

There being no further business the meeting was closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred fifty euro (EUR 1,450.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above members of office, this deed is worded in English, followed by a German translation and that in case of any divergences between the English and the German texts, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of office, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung

Im Jahre zweitausendzehn am Elften August.

Vor mir, Maître Léonie GRETHEN, Notar mit Sitz in Luxemburg,

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der société anonyme, The Triangle Investment Group Holdings SA, abgehalten, die ihren eingetragenen Firmensitz in L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal hat und im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 33.118 geführt wird, eingetragen durch die von Maître Frank BADEN, Notar mit Sitz in Luxemburg am 14. Februar 1990 aufgenommene Urkunde, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 313 vom 3. September 1990 veröffentlicht ist.

Die Sitzung wird durch den Vorsitzenden, Hrn. Jérôme Adam, Privatangestellter mit Geschäftsadresse in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt Fr. Nadine Majerus, Privatangestellte mit Geschäftsadresse in Luxemburg, zur Schriftführerin der Sitzung.

Die Sitzungsteilnehmer wählen Hrn. Nicolas Vainker Bouvier de Lamotte, Rechtsanwalt mit Geschäftsadresse in Luxemburg, zum Wahlprüfer.

Der so konstituierte Vorstand stellte fest, dass alle Aktionäre, die die Gesamtheit des Aktienkapitals vertreten, anwesend waren oder durch einen Stimmrechtsbevollmächtigten vertreten wurden, wie aus der beiliegenden Anwesenheitsliste ersichtlich ist und durch „ne varietur“ von den Aktionären oder ihren Stimmrechtsbevollmächtigten zusammen mit den Vorstandsmitgliedern gezeichnet wurde.

Die genannte Liste liegt diesem Protokoll bei, sodass diese Unterlagen gemeinsam für die von der Registrierungsstelle vorzunehmenden Formalitäten eingereicht werden können.

Alle anwesenden oder rechtmäßig vertretenen Aktionäre gaben an, dass sie auf die erforderliche besondere Ankündigung der Sitzung verzichtet haben und betrachteten sich als ordnungsgemäß einberufen und in vollständiger Kenntnis der Tagesordnung, die folgenden Wortlaut hatte:

1. Änderung des Firmennamens von „The Triangle Investment Group Holdings SA“ in „The Triangle Investment Group Holdings SA, SPF“ und Änderung von Artikel 1 des Gesellschaftsvertrages;
2. Umwandlung einer Beteiligungsgesellschaft in eine société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) und in der Folge Änderung von Artikel 4 der Gesellschaftssatzung;
3. Änderung von Artikel 17 der Satzung;
4. Allfälliges.

Der Vorsitzende ließ dann über die verschiedenen Anträge abstimmen und die Versammlung verabschiedete einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Änderung des Firmennamens von „The Triangle Investment Group Holdings SA“ in „The Triangle Investment Group Holdings SA, SPF“, sodass Artikel 1 des Gesellschaftsvertrages folgenden Wortlaut haben wird:

„Art. 1. Hiermit wird eine société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) unter dem Namen „The Triangle Investment Group Holdings SA, SPF“ gebildet.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschloss die Änderung des aktuellen Unternehmensstatus von einer société anonyme holding in eine société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF).

Dritter Beschluss

Infolge des vorangehenden Beschlusses wurde Artikel 4 des Gesellschaftsvertrages abgeändert und wird hinkünftig folgenden Wortlaut haben:

„Art. 4. Das Unternehmensziel besteht darin, alle Finanzanlagen im weitesten Sinne, jedoch im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Bildung einer société de gestion de patrimoine familial, zu erwerben, zu halten, zu verwalten und zu schaffen.

Das Unternehmen kann auch unter Einhaltung der Bestimmungen des genannten Gesetzes Anteile in welcher Form immer an Firmen in Luxemburg oder im Ausland sowie an Handels-, Industrie-, Finanz- oder anderen Unternehmen halten und Wertpapiere sowie Rechte durch Beteiligung, Einbringung, Zeichnung, Risikoübernahme, Option, Kauf, Tausch, Verhandlung oder andere Weise erwerben

Es kann auch Vorschüsse gewähren und Garantien erteilen, insbesondere zu Gunsten von Firmen und Unternehmen, an denen es Interesse hat, sowie Unterstützung, Finanzhilfe, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien geben, und es kann auch durch Anleihen oder anderweitig Geld leihen bzw. Schulden machen, um seine Geschäftstätigkeit zu finanzieren. Weiters kann es alle Tätigkeiten und Geschäfte durchführen, die direkt oder indirekt mit ihren Zielen verbunden sind und im Gesetz vom 11. Mai 2007 über die Bildung einer société de gestion de patrimoine familial erlaubt und festgelegt sind.“

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Änderung von Artikel 17 des Gesellschaftsvertrages, der fortan wie folgt lautet:

„**Art. 17.** Es gelten das geänderte Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsunternehmen und das Gesetz vom 11. Mai 2007 über die Société de gestion de patrimoine familial (SPF), wenn der vorliegende Gesellschaftsvertrag nichts anderes vorsieht.“

Da keine allfälligen Punkte zu behandeln waren, wurde die Sitzung beendet.

Kostenschätzung

Alle Arten von Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren gehen auf Grund der vorliegenden Urkunde zu Lasten des Unternehmens und werden auf etwa eintausendvierhundertfünfzig Euro (EUR 1.450,-) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass diese Urkunde auf Antrag der oben genannten Gesellschaftsmitglieder in englischer Sprache abgefasst und anschließend ins Deutsche übersetzt wird. Bei Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Version maßgebend.

HIERÜBER wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg an dem zu Beginn dieses Dokuments angeführten Datum erstellt.

Das Dokument wurde den Gesellschaftsmitgliedern vorgelesen, die dem Notar alle mit Vor- und Zunamen, Familienstand und Wohnsitz bekannt sind. Sie unterzeichneten die vorliegende Originalurkunde mit mir, dem Notar.

Signé: Adam, Majerus, Vainker, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2010. Relation: LAC/2010/36101. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010114425/152.

(100129738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Kyarra S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.471.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie Ingelbrecht.

Référence de publication: 2010113357/10.

(100127784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Russian Structured Consumer Credit No 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.666.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 4 décembre 2009:

- Est nommé administrateur de la société Mme Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mons Rolf Caspers, avec effet au 4 décembre 2009.

- Le mandat de Mme Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2010113389/16.

(100127562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

La Rosa S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 141.306.

1. Le siège social au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg de la société LA ROSA S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 141.306 est dénoncé avec effet immédiat.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société LA ROSA S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (L.M.C. Group S.A.), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 août 2010.

L.M.C. Group S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010113361/14.

(100127484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Lexor S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.162.

1. Le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg de la société LEXOR S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-122162 est dénoncé avec effet immédiat.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société LEXOR S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.

L.M.C Group S.A

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010113367/14.

(100127357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Arcofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.372.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07/07/2010 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Jacques REMIENNE, employé privé, né à Bastogne le 13/06/1966, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010113498/16.

(100129129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Alemar Investments Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 135.713.

In the year two thousand and ten, on the sixth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company "ALEMAR INVESTMENTS Corp. S.A." (the Company), having its registered office at 1, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.713, who transferred its registered office from the Netherland Antilles to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, dated January 18th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 470 dated February 23rd, 2008. The articles of association have never been amended since.

The meeting is chaired by Mr Eric TAZZIERI, employee, with professional address in Luxembourg,

The President appointed as Secretary Mrs Sylvie DUPONT, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as Scrutineer Mr Erwin VANDE CRUYS, employee, with same professional address.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that the 300 ordinary shares with a par value of USD 166.6666 representing the entire corporate share capital of USD 50,000.-, are represented at the present meeting. The shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Deletion of the par value of the shares.
2. Conversion of the share capital from USD into EUR.
3. Increase of the share capital by an amount of EUR 105.53.
 - Payment in cash.
4. Fixation of the par value at EUR 132.
5. Subsequent amendment of Article 5, first paragraph of the Company's articles of association.
6. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the sole shareholder, duly represented, decides on the following:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to delete the par value of the shares.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to convert the share capital of USD 50,000.- into EUR at a rate of 1EUR/1.2660 USD so that the share capital shall amount to EUR 39,494.47.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the capital by an amount of one hundred and five euro fifty-three cent (EUR 105.53) to bring it from thirty-nine thousand four hundred and ninety-four euro forty-seven cent (EUR 39,494.47) to thirty-nine thousand six hundred euro (EUR 39,600.-) without creating new shares.

The amount of one hundred and five euro fifty-three cent (EUR 105.53) is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to fix the par value of a share to one hundred and thirty-two euro (EUR 132.-).

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolve to amend article 5, first paragraph of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The issued share capital is set at thirty-nine thousand six hundred euro (EUR 39,600.-) represented by three hundred (300) shares with a par value of one hundred and thirty-two euro (EUR 132.-).”

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le six août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ALEMAR INVESTMENTS Corp. S.A.» (la Société), dont le siège social est sis au 1, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg et laquelle est enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.713, qui a transféré son siège social des Antilles Néerlandaises vers le Luxembourg suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, daté du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 470 daté du 23 février 2008. Les statuts de celle-ci n'ont jamais été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric TAZZIERI, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le Président, désigne comme Secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, ayant son domicile professionnel à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme Scrutateur Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec même domicile professionnel.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront attachées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

II. La liste de présence montre que les 300 actions ordinaires d'une valeur nominale de USD 166,6666 représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de USD 50.000,-, sont représentées à la présente assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée par avance et avoir renoncé aux délais et formalités de convocation.

III. L'ordre du jour suivant de l'assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Conversion du capital social de USD en EUR.
3. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 105,53. -Libération en espèces.
4. Fixation de la valeur nominale à EUR 132,
5. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts de la Société.
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus comme correspondant à la réalité par l'assemblée, l'actionnaire unique, dûment représenté, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de convertir le capital social de USD 50.000,-en EUR au cours de 1EUR/ 1,26660 USD de sorte que le capital se monte à EUR 39.494,47.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent cinq euros cinquante-trois cents (EUR 105,53) pour le porter de trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros quarante-sept cents (EUR 39.494,47) à trente-neuf mille six cents euros (EUR 39.600,-) sans création d'actions nouvelles.

Le montant de cent cinq euros cinquante-trois cents (EUR 105,53) est dès-à-présent à libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer la valeur nominale d'une action à cent trente-deux euros (EUR 132,-).

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-neuf mille six cents euros (EUR 39.600,-) représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de cent trente-deux euros (EUR 132,-).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300).

A la demande des comparants, le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Tazzieri, S. Dupont, E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 août 2010. Relation: LAC/2010/35878. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010114151/133.

(100129573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Blue Rock Holding Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.184.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113428/10.

(100128524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Wincor Nixdorf Services S.A., succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 99.123.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait

Par délibération de son Conseil d'Administration en date du 25 février 2010, la société anonyme de droit belge Wincor Nixdorf Services S.A., ayant son siège social à B-1930 Zaventem, Ikaroslaan 45 bus 2, immatriculée au Registre de Commerce de Belgique sous le numéro 661.828, a décidé la fermeture de sa succursale luxembourgeoise "Wincor Nixdorf Services S.A., succursale de Luxembourg", domiciliée à L-2210 Luxembourg, 54 boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99.123.

Luxembourg, le 06/08/2010.

IF

EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010113424/19.

(100127943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Bolderberg Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 38.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113429/10.

(100128442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

BFP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4714 Pétange, rue Belle Vue.
R.C.S. Luxembourg B 33.945.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113430/10.

(100128225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 99.462.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 18 août 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Robert Süttinger, président et membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich

Est élus au Conseil d'Administration:

- M. Michael Kehl, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Pour USB (Lux) Strategy Xtra Sicav
USB Fund Services (Luxembourg) S.A.
Martin Raush / Michaela Imwinkelried
Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010115043/24.

(100129763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

C.N.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 10, rue Bechel.
R.C.S. Luxembourg B 115.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113432/10.

(100128447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Fondation Alzheimer, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1721 Luxembourg, 45, rue Nicolas Hein.

R.C.S. Luxembourg G 91.

Budget 2010 Fondation Alzheimer

CHARGES	
FRAIS ADMINISTRATIFS	5,900.00
ARTICLES/MATERIEL DE BUREAU	1,600.00
ENTRETIEN & REPARATION S.MAT.INFORM.	150.00
PUBLICATIONS (MEMORIAL)	500.00
RECEPTIONS & FRAIS DE REPRESENTATION	150.00
DOT. AUX PROV. POUR REVISION DES COMPTES	3,500.00
FRAIS BANCAIRES ET DE TITRES	18,400.00
FRAIS ACQUISITION&VENTE TITRES	650.00
FRAIS DE COMPTE BCEE/DEXIA/BGLL	250.00
REDUCTION DE VALEUR/DEXIA+BCEE	17,500.00
CHARGES SALARIALES	60,051.26
SALAIRES BRUTS	52,818.13
CHARGES PATRONALES	7,233.13
SUBSIDES	125,000.00
SUBSIDE ENTRAIDE ALA	125,000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>41,248.74</u>
	250,600.00
REVENUS	
DONS ET SUCCESSIONS	246,800.00
DON DIVERS FONDATION	50,000.00
DONS MORTUAIRES ET AUTRES	190,800.00
SUCC.FREYM.COUP/DIV	6,000.00
REPRISE DE CORRECTIONS DE VALEUR	12,800.00
INTERETS SUR COMPTES BANCAIRES	3,800.00
INT.CRED.TERME	3,500.00
INT.CRED. CC	300.00
	<u>250,600.00</u>

Référence de publication: 2010114727/36.

(100129995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Labmex International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 112.131.

In the year two thousand and ten, on the 18 of June.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

BR Luxembourg S.à r.l., a company incorporated in accordance with the laws of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B112.133 and having its registered address at 58 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg (the Sole Shareholder),

here represented by Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Orlanda USA and Luxembourg, on 18 June 2010.

The proxy from the appearing party, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the Sole Shareholder of Labmex International S.à r.l. a Luxembourg Société à responsabilité limitée with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.131 (the Company).

The Company has been incorporated on 10 November 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 391 of 22 February 2006.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the appearing party holds all the shares in the share capital of the Company
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred eighty-eight thousand twenty-five euro (EUR 1,988,025) to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) Ordinary Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each to two million five hundred twenty-five euro (EUR 2,000,525) by way of the issue of seventy-nine thousand five hundred twenty-one (79,521) Ordinary Shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) with an aggregate share premium in the amount of seventeen million two hundred sixty thousand six hundred seventy-one euro and seventy-four cents (EUR 17,260,671.74).

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in kind consisting of the claims in an aggregate amount of nineteen million two hundred forty-eight thousand six hundred ninety-six euro and seventy four cents (EUR 19,248,696.74) that BR Luxembourg S.à.r.l. holds against the Company.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

The appearing party then passed the following resolutions:

First resolution

The corporate capital of the Company is increased by an amount of one million nine hundred eighty-eight thousand twenty-five euro (EUR 1,988,025) to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) Ordinary Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each to two million five hundred twenty-five euro (EUR 2,000,525) by way of the issue of seventy-nine thousand five hundred twenty-one (79,521) Ordinary Shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) with an aggregate share premium in the amount of seventeen million two hundred sixty thousand six hundred seventy-one euro and seventy-four cents (EUR 17,260,671.74).

Subscription - Payment

The new shares have been entirely subscribed by BR Luxembourg S.à r.l., prenamed, and they have been paid-up by a contribution in kind consisting of the claims in the amount of nineteen million two hundred forty-eight thousand six hundred ninety-six euro and seventy-four cents (EUR 19,248,696.74) that BR Luxembourg S. à r.l. holds against the Company, the contribution in kind of the claims is to be allocated one million nine hundred eighty-eight thousand twenty-five euro (EUR 1,988,025) to the nominal share capital account and seventeen million two hundred sixty thousand six hundred seventy-one euro and seventy four cents (EUR 17,260,671.74) to the share premium account of the Company.

The reality and the value of the claims has been proved to the undersigned notary by a management certificate issued on 18 June 2010 by the Company and the interim accounts of said Company as at 18 June 2010 having been attached thereto which shows that the value of the claims contributed to the Company is worth at least nineteen million two hundred forty-eight thousand six hundred ninety-six euro and seventy-four cents (EUR 19,248,696.74).

Such management certificate and interim accounts, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, Article 5.1. of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at two million five hundred twenty-five euro (EUR 2,000,525), represented by eighty thousand twenty-one (80,021) Ordinary Shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each all fully subscribed and entirely paid up."

Third resolution

The register of shareholders of the Company is amended in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 5,700.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

BR Luxembourg S.à.r.l., une société constituée selon les lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B112.133, et ayant son siège social à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (l' Associé Unique),

ici représentée par Madame Solange-Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Orlanda USA et Luxembourg, le 18 juin 2010,

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeure annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire de constater que:

La partie comparante est l'Associé Unique de Labmex International S.à r.l. une Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B112.131 (la Société).

La Société a été constituée le 10 novembre 2005 par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 391 du 22 février 2006.

La partie comparante ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de un million neuf cent quatre-vingt-huit mille vingt-cinq euros (EUR 1.988.025) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune à deux millions cinq cent vingt-cinq euros (EUR 2.000.525) par l'émission de soixante dix neuf mille cinq cent vingt et une (79.521) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, avec une prime d'émission totale de dix-sept millions deux cent soixante mille six cent soixante et onze euros et soixante-quatorze cents (EUR 17.260.671.74).

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social spécifiée au point 1. ci-dessus par apport en nature consistant en des créances d'un montant total de dix-neuf millions deux cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-seize euros et soixante-quatorze cents (EUR 19.248.696.74) que BR Luxembourg S.à.r.l. détient vis-à-vis de la Société.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) pour refléter l'augmentation du capital social adoptée sous le point 1.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société ou tout employé de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

La partie comparante a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de un million neuf cent quatre-vingt-huit mille vingt-cinq euros (EUR 1.988.025) pour porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominative de vingt cinq euros (25) chacune à deux millions cinq cent vingt-cinq euros (EUR 2.000.525) par l'émission de soixante-dix-neuf mille cinq cent vingt et une (79.521) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de la Société, ayant une valeur nominative de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune avec une prime d'émission totale de dix-sept millions deux cent soixante mille six cent soixante et onze euros et soixante-quatorze cents (EUR 17.260.671.74).

Souscription - Libération

Les nouvelles Parts Sociales ont été entièrement souscrites par BR Luxembourg S.à.r.l., préqualifiée, et ont été libérées par un apport en nature composé de créances de dix-neuf millions deux cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-seize euros et soixante-quatorze cents (EUR 19.248.696.74) que BR Luxembourg S.à.r.l. détient envers la Société. L'apport en nature à la Société, d'un montant de sera affecté au compte capital social de la Société à hauteur de un million neuf cent quatre-vingt-huit mille vingt-cinq euros (EUR 1.988.025) et dix-sept millions deux cent soixante mille six cent soixante et onze euros soixante-quatorze cents (EUR 17.260.671.74) seront affectés au compte de prime d'émission de la Société.

La réalité et la valeur des créances apportées a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de la gérance émis le 18 juin 2010 par la Société, les comptes intérimaires au 18 juin 2010 de ladite société y étant annexés démontrant que la valeur des créances détenues envers la Société équivaut au minimum à dix neuf millions deux cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-seize euros et soixante-quatorze cents (EUR 19.248.696.74)

Ces certificats et comptes intérimaires, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 5.1. des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un montant de deux millions cinq cent vingt-cinq euros (EUR 2.000.525), représenté par soixante-dix-neuf mille cinq cent vingt et une (79.521) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

Le registre des associés de la Société est modifié afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société ou tout employé de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 5.700,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des même comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2010. Relation: LAC/2010/28334. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010113692/167.

(100128803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

ProLogis Spain IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010113467/14.

(100128082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

ERI Bancaire Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 30.912.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113438/10.

(100128343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

ERI Bancaire Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 30.912.

Le Bilan annuel consolidé au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113439/10.

(100128346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Exclusif International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 31.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113440/10.

(100128440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Marhold Investments S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.257.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la société EP Services SA, ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 18-20 rue Michel Rodange et la société Marhold Investments S.A. enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.257, a été dénoncé avec effet au 30 juillet 2010 par l'Agent domiciliataire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010113457/13.

(100128552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

NTR Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 126.914.

Les comptes consolidés de la mère, NTR, au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16.08.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010113458/11.

(100128313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Property Würzburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 104.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Würzburg S.à r.l.
Benoît NASR / David CATALA

Référence de publication: 2010113466/11.

(100128280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Ai Mediq S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 155.029.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of July.
Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. - GADALVIA HOLDINGS LTD, having its registered office at Georgiou Varnakioti, 10, Kato Polemidia, P.C. 4150, Limassol, Cyprus
represented by Mr. Jean WAGENER, docteur en droit, professionally residing in Luxembourg,
on behalf of a proxy given.
2. - IPMEDICS LIMITED, having its registered office at Arias Fabrega & Fabrega Trust Co. BVI Limited, 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
represented by Mr. Jean WAGENER, prenamed,
on behalf of a proxy given.

The aforesaid proxies, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of Ai Mediq S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) divided into THREE HUNDRED AND TEN (310) shares of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director maybe limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on first January and shall end on thirty-first December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Monday of June at 11 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2010.
2. The first annual general meeting shall be held in 2011.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the abovenamed parties have subscribed the shares as follows:

1. - GADALVIA HOLDING LTD	155 shares
2. - IPMEDICS LIMITED	155 shares
Total	310 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it, in connection with its incorporation, at about EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:
 - a) Mr. Viacheslav PLATONENKO, residing at 8/2 Yaroslavskoe road, apt 352, Moscow, Russia.
 - b) Mr. Nikolay PRONIN, residing at 4/3 Novo-Sportivnaya Street, apt. 36, Odintsovo, Moscow region, Russia.
 - c) Mr. Alexey PLATONENKO, residing at 8/2 Yaroslavskoe road, apt 352, Moscow, Russia.
3. Has been appointed auditor:
Mr. Henri van Schingen, residing at 176A, rue de Beauraing, B-6920 Wellin.
4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.
5. The registered office will be fixed at 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. - GADALVIA HOLDINGS LTD, ayant son siège social à Georgiou Varnakioti, 10, Kato Polemidia, P.C. 4150, Li-massol, Chypre,
ici représentée par Monsieur Jean WAGENER, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée.

2. - IPMEDICS LIMITED, ayant son siège social à Arias Fabrega & Fabrega Trust Co. BVI Limited, 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Jean WAGENER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée.

Les prédites procurations, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de Ai Mediq S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), divisé en TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. - Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. - La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. - GADALVIA HOLDINGS LTD,	155 actions
2. - IPMEDICS LIMITED,	155 actions
Total	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.200,.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Viacheslav PLATONENKO, demeurant au 8/2 Yaroslavskoe road, apt 352, Moscou, Russie.
 - b) Monsieur Nikolay PRONIN, demeurant au 4/3 Novo-Sportivnaya Street, apt. 36, Odintsovo, Moscou region, Russie.
 - c) Monsieur Alexey PLATONENKO, demeurant au 8/2 Yaroslavskoe road, apt 352, Moscou, Russie.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
Monsieur Henri van Schingen, demeurant à 176A, rue de Beauraing,, B-6920 Wellin.
4. - Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
5. - Le siège social est fixé au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. WAGENER, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 août 2010. Relation: LAC/2010/34268. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le trente et un août de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010114149/282.

(100129795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Serimnir Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Katie Agnès / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondée de Pouvoir

Référence de publication: 2010113485/12.

(100128422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Sherwood Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.161.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2010113486/12.

(100128064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

SN GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 104.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SN GP S.à r.l.

Benoît NASR / David CATALA

Référence de publication: 2010113487/11.

(100128263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Aeolos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 84.686.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 7 juillet 2010
(l' "Assemblée")*

L'Assemblée accepte la démission de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING SA. en abrégé INTER-CONSULT en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 6 juillet 2010.

L'Assemblée décide de nommer Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B95021 en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 6 juillet 2010, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

A Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010113493/19.

(100129276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Torrus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 99.048.

Le bilan de la Société au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TORRUS FUNDS

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Signature / Luc Bieber

Référence de publication: 2010113488/12.

(100128101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

AMP Capital (International Finance No.1) SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.307,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 146.275.

EXTRAIT

En date du 10 août 2010, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- Le changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat;
- Le changement d'adresse professionnelle de Mme. Marjoleine van Oort du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat;
- Le changement d'adresse professionnelle de M. Ivo Hemelraad du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010113508/18.

(100129007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Turnkey Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 83.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113489/10.

(100128443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Vervloet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 29.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113491/10.

(100128441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

A-R Zeran II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010113492/11.

(100129102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

CK Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7652 Heffingen, 23, rue Stenkel.

R.C.S. Luxembourg B 155.028.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christian KOCH, né le 17 janvier 1976 à Luxembourg, employé privé, demeurant à L-7652 Heffingen, 23, rue Stenkel.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CK Participations S.A.

Le siège social est établi à Heffingen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations, et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 100 (cent) actions de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le Conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de mai à dix-sept heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

Monsieur Christian KOCH, prénommé, CENT actions 100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Christian KOCH, prénommé.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Premium Advisory Partners S.A., avec siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, RCS Luxembourg B 136.449.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

5. Le siège social est fixé à L-7652 Heffingen, 23, rue Stenkel.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. KOCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33531. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010114214/127.

(100129776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Chartis Luxembourg Financing Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 41.717.622,08.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens (Zone Industrielle Bourmicht).

R.C.S. Luxembourg B 134.744.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 1^{er} juillet 2010

L'associé unique de la Société a pris acte et accepté la démission de René De Busscher de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2010.

L'associé unique de la société a décidé de remplacer le gérant démissionnaire par la personne suivante à compte du 1^{er} juillet 2010 et pour une durée indéterminée:

Paul Damien Byrne, ayant son adresse professionnelle à Chartis Building, 2-8 Altyre Road, CR9 2LG, Croydon, Angleterre.

Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2010, le Conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- Philippe Goutiere, gérant
- Paul Damien Byrne, gérant; et
- Guy Harles, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Philippe Goutière
Gérant

Référence de publication: 2010113864/23.

(100128109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

B.L.I.C. S.A. - Bureau Luxembourgeois d'Intermédiaire de Commerce, Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 54, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.854.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113528/10.

(100128619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Brandlen Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.037.

Suite au conseil d'administration tenu en date du 22 juillet 2010, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010113529/12.

(100129204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Brookfield (NCC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 19.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.368.

EXTRAIT

En date du 13 août 2010, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- Le changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté;
- Le changement d'adresse professionnelle de Marjoleine van Oort et de Wim Rits du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté.
- Le changement de siège social de l'actionnaire unique du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010113530/18.

(100129183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

BLB-Transfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 106.683.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 août 2010 à 10h30 heures au siège social de la société

L'assemblée décide à l'unanimité de révoquer Madame Nathalie Plasse en tant qu'administrateur avec effet immédiat et de nommer nouveau administrateur, Monsieur Jean-Bernard Mananga, chef d'entreprise, né le 5.05.1962 à Madingou (Congo), demeurant à F-13004 Marseille, 7, rue des Linots, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

Luxembourg, le 16 août 2010.

BLB-Transfer S.A.

Référence de publication: 2010113542/14.

(100128855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Miconos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.541.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010113383/10.

(100127366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Optique Himmes Ettelbruck G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113384/10.

(100127758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.